



Schweizerische Astronomische Gesellschaft
Société Astronomique Suisse
Società Astronomica Svizzera
Societad Astronomica Svizra
Swiss Astronomical Society

Recommandation du comité de la SAG-SAS pour la réouverture des observatoires publics après la fermeture pour cause de COVID-19

Version de 30.5.2020

Après plusieurs semaines sans visites publiques et suite aux recommandations du Conseil Fédéral du 27 Mai, le comité de la SAG-SAS a décidé le 30 Mai d'encourager à nouveau les visites publiques dans les observatoires en respectant les recommandations suivantes :

1. Les visites publiques peuvent être effectuées à partir du 6 juin au plus tôt et ne doivent être offertes que dans le respect des garanties sanitaires
2. Les noms et coordonnées des participants aux visites publiques doivent être enregistrés.
3. Le nombre de visiteurs doit être limité de manière à ce qu'une distance de 2 m puisse être maintenue dans la mesure du possible.
4. Un concept doit être créé pour se conformer à la règle de distance (même dans l'obscurité).
5. Les visiteurs et organisateurs doivent pouvoir se désinfecter les mains.
6. Les oculaires et les éléments de contrôles physiques des télescopes doivent être protégés contre le souffle des observateurs, par exemple en portant des masques de protection.
7. Les oculaires et les éléments de contrôle physiques doivent être nettoyés régulièrement. Dans le cas des oculaires, la transmission par les yeux doit être évitée, par exemple en portant des lunettes.
8. Les opérateurs des observatoires doivent élaborer un concept de protection pour leurs propres utilisateurs et les appliquer en conséquence.
9. Comme alternative ou complément l'observation visuelle, les opérateurs des observatoires pourraient également considérer la transmission d'images prises par des caméras sur des écrans vidéo.
10. Les salles de conférences ou planétariums devront être équipés d'une bonne ventilation.